

COMMUNE DE SAINT-FLOUR
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2025
DELIBERATION N°17/03/2025-31

Conseillers en exercice : 29 L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept Mars, à dix-neuf heures, le
Présents : 22 Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FLOUR s'est réuni en
Absents représentés : 4 séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation
Absents excusés : 2 légale, sous la présidence de Monsieur Philippe DELORT, Maire.
Votants : 26

Étaient présents :

M. Philippe DELORT, Maire, M. Eric BOULDOIRES, MME Marie PETITIMBERT, M. Frédéric DELCROS, MME Annick MALLET, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Bonnie DELEPINE, M. Jérôme GRAS, MME Florie PAROU, Adjoints,
MM. Jean-Claude PRIVAT, Jean-Luc PERRIN, MME Corinne AMAT, MM. Christian GRENIER, Nicolas FERNANDEZ, MMES Emmanuelle NIOCEL-JULHES, Maryline VICARD, MM. Yannick MOURET, Marc POUUNET, MME Martine GUIBERT, M. Bruno TEISSEBRE, MME Christiane MEYRONEINC, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Marie-Pierre MURAT, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. Géraud DELPUECH par M. Jean-Luc PERRIN,
MME Mathilde BOUT par MME Florie PAROU,
M. Tarek EL MAROUANI par M. Philippe DELORT,
MME Marine NEGRE par MME Maryline VICARD.

Absents excusés :

MMES Patricia RENAUD, Nathalie LESTEVEN.

Madame Florie PAROU a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le **25 MARS 2025**
et que la convocation avait été faite et publiée le 11 Mars 2025.

Le présent extrait a été transmis le **24 MARS 2025**
à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR.

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Sous-Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : O.M.J.S

RAPPORTEUR : Madame Maryline VICARD

Monsieur Marc POUUNET quitte la salle des séances et ne participe ni au débat, ni au vote

Dans le cadre de de l'évènement Run & Roses 2024 il convient de donner une subvention exceptionnelle.

ASSOCIATIONS	MONTANT
* O.M.J.S.	900,00 €
TOTAL	900,00 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du Lundi 10 Mars 2025.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après avoir délibéré,

- **ATTRIBUE à l'O.M.J.S. la subvention exceptionnelle indiquée ci-dessus.**
- **DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2025 de la Commune.**

POUR : 26 voix
ABSTENTION : 1 (Monsieur Marc POUCKET)

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jour, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,

Philippe DELORT

L'élue secrétaire de séance,

Florie PAROU


SECRETARIAT Ville de Saint-Flour

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: lundi 24 mars 2025 14:50
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 17-03-2025-31

':. Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 17-03-2025-31, télétransmis par Sarah COSTEROUSSE.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250324-17-03-2025-31-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 17-03-2025-31

Objet : Attribution de subvention exceptionnelle : O.M.J.S.

Date de décision : 24/03/2025

Date de transmission : 24/03/2025

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.5. Subventions

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>